



Communiqué

Corrections du baccalauréat : non au «tripatouillage» des notes

13 juin 2022

L'Appep a reçu plusieurs signalements inquiétants à propos de la correction de l'épreuve d'HLP. Des correcteurs ont constaté que les moyennes de leur lot avaient été modifiées «à la louche», sans qu'ils en soient avisés ni qu'ils sachent par qui, dans le cadre de réunions d'harmonisation restreintes et opaques.

Ces modifications arbitraires confirment le risque que l'Appep avait souligné à propos de la correction dématérialisée sur Santorin : non seulement les professeurs corrigent sous surveillance, mais ils sont dépossédés de leur évaluation. Le logiciel, en effet, permet de modifier la moyenne globale des lots jugés «discordants», selon des critères purement statistiques, sans le consentement du correcteur et au mépris de son travail.

Cette pratique est une mise en cause inédite et inadmissible du travail d'harmonisation que les correcteurs accomplissent de façon collégiale. En comparant ses copies avec celles des autres correcteurs, chacun peut apprécier s'il a été trop sévère ou trop généreux, et ajuster ses notes en conséquence. Le correcteur doit rester juge et responsable de sa notation.

Cette «harmonisation» autoritaire et artificielle met aussi en cause le travail des candidats. Elle ne tient en effet aucun compte de la qualité de chaque copie, que le correcteur apprécie par une lecture patiente et attentive. Elle porte atteinte, en conséquence, à l'équité de la notation. Si cette pratique se généralisait, elle porterait un sérieux préjudice à la sincérité de la correction des épreuves du baccalauréat, et à la confiance que les candidats et leurs familles doivent avoir à l'égard de l'institution scolaire.

En conséquence :

- L'Appep demande que le logiciel Santorin rende impossible toute modification des notes après le verrouillage, par le correcteur, de son lot.
- Pour que le travail d'harmonisation garantisse l'équité de la correction, elle demande que les réunions d'harmonisation soient organisées, dans toutes les académies, en présence de tous les correcteurs.
- Enfin, l'Appep appelle les professeurs de philosophie à la plus grande vigilance. Elle les invite à vérifier que leur moyenne n'ait pas été modifiée sans leur consentement, et à signaler les modifications qu'ils auront pu constater lorsqu'ils répondront au questionnaire qu'elle leur soumettra, comme chaque année, à la fin de cette session.